



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE du PUY-DE-DÔME

**Direction Départementale du Territoire du Puy-de-Dôme
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement**

COMPTE - RENDU

Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR830 1038 « Val d'Allier Alagnon »

Réunion du 2 juin 2015 à Mirefleurs

La réunion est présidée par Mme Christine BONNARD, Sous-préfète d'Issoire

Sont présents :

Christine BONNARD	Sous-préfète d'Issoire
Bertrand WOJTKO	DDT 63
Sylvain MARSY	DREAL Auvergne
Jean BARIDON	Maire de Mirefleurs
Patricia CHAPUT	Communauté de communes Allier Comté Communauté
Jean Pierre SAUVANT	Communauté de communes Couze Val d'Allier
Pierre METZGER	Mairie Authezat, Syndicat intercommunal de Chadieu
Florence GRAVA	Mairie d'Auzat la Combelle
David MAZNUIT	Mairie de Beaulieu
Ulysse CABEZUELO	Mairie de Corent
Gérard BRANLARD	Mairie de Dallet
Hélène FEDERSPIEL	Mairie de la Roche Noire
Denis LEGENDRE	Mairie de Moriat
Jean-Pierre GUEUGNOT	Mairie d'Orsonnette
Solange MOSNIER	Mairie de Perignat-sur-Allier
Patricia CHAPUT	Mairie de Vic le Comte
Jacques CARTERON	Mairie d'Yronde et Buron
Pierre RIGOLET	Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Puy-de-Dôme
Bruno GUEGUEN	Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Puy-de-Dôme
	Fédération Départementale pour l'Environnement et de la Nature 63
Julien SAILLARD	CEN Auvergne
Vincent LEGE	CEN Auvergne

Sont excusés : Dominique JAY, CRPF Auvergne ; Bérandère GROSBETY, Fédération Départementale des Chasseurs ; Le MAREC Laurys, adjoint au Maire de Coudes ; Géraldine NOURRISSON, service environnement Mairie de Cournon ; Emmanuelle TEXIER, Conseil Départemental 63 ; Marie-Noëlle CHAPPE, Puy-de-Dôme Nature Environnement ; Jean-Pierre MORVAN, Directeur Allier-Loire Amont de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ; Gilles VOLDOIRE, Com Com de Mue-ès-Allier ; Amalia QUINTON, Adjointe au Maire de Vertaizon ; M. BERTHELOT, maire de Charbonnier les Mines ; M. NERI, Maire de Beauregard l'Evêque ; Jean CHASSAIGNE, Président du syndicat départemental de la propriété privée rurale ; Philippe GODARD, Issoire Communauté ; Bernard IGONIN, président de la Com Com des coteaux de l'Allier ; Erice BAYRD, Maire de Parentignat ; Georges CHASSANY, Maire du Broc ; M. LEGENDRE, Mairie de Moriat ; René SOUCHON, Conseil Régional.



M BARIDON accueille les participants en les remerciant de leur venue en mairie de Mirefleurs, il souhaite à la salle de bons travaux autour de projets qui lui tiennent à cœur. Il laisse la parole à Mme BONNARD qui se présente et introduit la réunion, confiant ensuite la parole à M SAILLARD du Conservatoire d'espaces naturels Auvergne, animateur du site Natura 2000 pour le compte de l'Etat. La présentation de l'animateur est jointe au présent compte-rendu.

Échanges relatifs aux contrats Natura 2000

Mme BONNARD demande si l'attente pour la mise en place du contrat Natura 2000 « Reconversion de plantations en forêts alluviales », est uniquement financière ou également technique. M MARSY et M WOJTKO répondent que les échanges techniques sont en cours, et que le projet semble calé. L'attente porte aujourd'hui sur les modalités de mise en place du financement européen (FEADER) des contrats Natura 2000.

Echanges relatifs aux Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

M GUEGUEN demande des précisions sur ce qui se passe après les 5 ans de MAEC. M SAILLARD répond que les MAEC proposées en 2015 font suite aux Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) mises en place en 2009-2010 sur ce site et qu'il paraît probable que d'autres mesures succéderont aux MAEC en 2021 avec la prochaine PAC, sans toutefois pouvoir l'affirmer aujourd'hui.

Mme BONNARD demande si toutes les mesures de l'ancienne programmation sont terminées et quel est le taux de réengagement des anciens contractants de MAET. M SAILLARD indique que les précédentes MAET sont bien achevées et que la plupart des agriculteurs se sont réengagés, hormis ceux prenant leur retraite sur la période 2015-2020, pour lesquels l'absence de repreneur identifié les empêche de contractualiser.

La représentante de la FDEN demande des précisions sur l'entretien des puits de captages. M SAILLARD explique que l'entretien des puits relève des collectivités qui les exploitent. Plusieurs périmètres de protection existent autour des puits : le périmètre de protection immédiate (PPI) de taille réduite (généralement 30 mètres autour du puit) fait l'objet uniquement d'une fauche d'entretien ; le périmètre de protection rapprochée (PPR), de quelques hectares à plusieurs dizaines d'hectares, peut faire l'objet d'une gestion agricole sous certaines conditions et les MAEC peuvent permettre au travers de cahiers des charges plus précis de renforcer la protection de la ressource en eau et d'améliorer la protection de la biodiversité sur ces zones.

M SAUVANT demande des explications sur la définition du chargement. M SAILLARD répond qu'il s'agit de la pression de pâturage. Le chargement moyen, critère retenu dans une MAEC proposée sur le val d'Allier, correspond au nombre de bêtes, exprimé en Unités Gros Bétail (UGB) présentes sur la prairie pendant la durée de pâturage, ramenée ensuite à l'année (UGB/ha/an).

M MARSY complète sur les MAEC en expliquant que les prévisions de contractualisation concernent cette année et que les agriculteurs n'ayant pas contractualisé cette année auront encore la possibilité de s'engager l'année prochaine.

La représentante de la FDEN constate que c'est encourageant de voir l'engagement des agriculteurs. M SAILLARD confirme et explique que cet engagement s'inscrit dans la continuité, et qu'il est d'autant plus à saluer que la mise en place de ces MAEC s'inscrivant dans la Politique agricole commune a été très complexe cette année 2015 et que les agriculteurs ont su faire preuve de patience et d'adaptabilité.

M BRANLARD demande si on connaît les agriculteurs susceptibles de contractualiser dans les prochaines années. M SAILLARD explique la problématique liée à la sensibilité de ces données, à savoir qu'il n'est pas possible de consulter les noms des exploitants par parcelles. En revanche, l'évaluation est possible en termes de surface agricole, avec une prévision de 120 ha engagés en MAEC en 2015 pour une surface agricole totale d'environ 300 ha sur ce site. Cette surface totale doit être cependant modérée dans la mesure où elle prend en compte les cultures, qui ne sont pas forcément toutes visées par les MAEC. Mme BONNARD, explique qu'il serait intéressant d'avoir une évaluation des surfaces agricoles visées afin de pouvoir mieux évaluer les résultats des MAEC. Le bilan effectif sera présenté à la prochaine réunion du Comité de pilotage.

Echanges relatifs au Paspale à deux épis

M GUEGUEN demande si le Paspale à deux épis peut limiter l'érosion des berges. M SAILLARD répond qu'il ne se développe pas sur des berges soumises à érosion. A la question sur l'origine du Paspale, il est répondu qu'il s'agit d'une plante originaire d'Amérique du sud, et introduite au plan d'eau du Mas soit par l'homme de manière probablement accidentelle, soit par des animaux tels que les oiseaux migrateurs.

Mme BONNARD demande si à terme le Paspale pourrait assécher l'étang, M SAILLARD explique que la plante peut coloniser l'ensemble du plan d'eau mais pas l'assécher. La problématique concerne plutôt les impacts sur la végétation indigène et la possible colonisation du val d'Allier.

M MARSY demande confirmation qu'aucune action expérimentale n'a eu d'effet sur l'espèce. M SAILLARD explique que les remblais expérimentaux ont permis de faire réduire le Paspale mais pas de façon suffisante pour envisager une opération à grande échelle. Pour les bouturages de Menthe, il est encore trop tôt pour conclure mais les premiers résultats vont dans le même sens.

Echanges relatifs aux études d'incidences

M CABEZUELO demande des précisions sur le public visé par le projet de valorisation du val d'Allier. M SAILLARD répond qu'il s'agit d'un projet concernant le val d'Allier sur le territoire du Grand Clermont, secteur déjà très fréquenté par un public péri-urbain et nécessitant une gestion de cette fréquentation. Le projet risque effectivement d'entraîner une fréquentation supplémentaire sur ce secteur, il doit donc prendre en compte non seulement les aménagements de valorisation mais aussi l'entretien de ces aménagements et la gestion des conséquences de la fréquentation. Cela a bien été identifié par les collectivités et le Conservatoire lors de l'élaboration du projet, notamment le risque de dégradations et d'actes malveillants ainsi que les risques liés aux aléas naturels de la rivière.

M CABEZUELO demande si le Conservatoire a été consulté dans le cadre de Natura 2000 pour le projet de transfert de la Banque de France de Chamalières à Longues, qui se situerait apparemment sur le site. M SAILLARD et M MARSY répondent négativement mais précisent que cela se fera forcément si ce transfert est susceptible d'avoir des incidences sur le site Natura 2000.

Mme BONNARD demande des précisions sur les moyens de sollicitation du Conservatoire sur les études d'incidences. M SAILLARD répond qu'il y a plusieurs types de sollicitations : soit très en amont de l'instruction réglementaire quand le porteur contacte directement l'animateur Natura 2000 pour travailler sur la définition d'un projet compatible avec les enjeux du site, ce qui apporte les meilleurs résultats tant pour le porteur de projet vis-à-vis de l'instruction de son projet qui en sera facilitée, que pour la prise en compte des enjeux Natura 2000, soit la sollicitation se fait par l'intermédiaire des services de l'Etat lors de l'instruction des autorisations administratives. Parfois, la DDT en lien avec l'animateur peut s'auto-saisir du dossier lorsque les démarches ne sont pas respectées.

M GUEGUEN s'interroge sur les conséquences d'une confrontation d'enjeux d'utilité publique et des enjeux environnementaux ou hydrologiques, en prenant pour exemple le cas du transfert de la Banque de France. Mme BONNARD et M MARSY répondent que le porteur (l'Etat) sera accompagné

comme n'importe quel porteur de projet afin de concilier l'ensemble des enjeux. Mme BONNARD précise que tout le monde est concerné par ces études d'incidences, et rappelle l'intérêt de pouvoir intervenir le plus en amont possible d'un projet pour considérer au mieux l'ensemble des enjeux.

M BRANLARD interroge l'Etat sur l'évaluation d'incidences Natura 2000 et l'utilisation des formulaires simplifiés. M MARSY répond que les échanges avec l'animateur du site Natura 2000 connaissant bien les enjeux locaux d'une part, et la DDT sur les procédures d'autre part, vont permettre au porteur de projet de cibler les investigations à effectuer. Mme BONNARD prend pour exemple la mise en place d'une compétition de sports motorisés, pouvant s'adapter aux enjeux du site avec quelques modifications mineures du parcours ou des dates, permettant à l'étude de conclure en l'absence d'incidence significative. M MARSY précise pour la même procédure qu'il y a différents niveaux de dossiers depuis la simple randonnée jusqu'à d'importants projets de construction, et que l'animateur est un interlocuteur privilégié pour orienter le niveau d'investigations nécessaires.

M METZGER demande si des évaluations d'incidences sont possibles sur des aménagements existants, il cite notamment l'autoroute au niveau d'Issoire, avec le problème des eaux de ruissellement non traitées. Mme BONNARD et M MARSY répondent qu'il n'existe pas d'évaluation d'incidence sur les aménagements déjà en place. En revanche, sur le sujet des aménagements de l'autoroute, Mme BONNARD indique que des projets d'amélioration sont en cours de définition sur le tronçon d'autoroute longeant la rivière, le projet devrait voir le jour en 2015. M SAILLARD complète en précisant que le projet ne ciblerait, à priori, que les pollutions ponctuelles par temps sec. Mme BONNARD explique que la DIR travaille aussi sur la canalisation des eaux pluviales, la complexité de ce projet tient dans le fait qu'il n'y a qu'une faible pente à ce niveau, avec très peu de place pour des bassins de rétention. M BRANLARD, rappelle qu'il serait intéressant que ce projet ancien avance pour mieux valoriser les enjeux d'eau potable et de loisirs (baignade notamment) sur le val d'Allier.

Autres échanges

La représentante de la FDEN demande si une intervention est prévue sur la semaine du développement durable. M SAILLARD répond que le Conservatoire n'intervient pas sur cet évènement dans le cadre de l'animation Natura 2000 et indique que d'autres actions de sensibilisation sont réalisées par ailleurs.

M GUEGUEN demande des précisions sur l'origine de l'eutrophisation des bras morts, si les nitrates sont les seuls responsables. M SAILLARD répond que les nitrates jouent un rôle, mais qu'il s'agit aussi d'un processus naturel : la faible profondeur d'eau, à l'origine d'apports de lumière et du réchauffement des eaux, entraîne en effet une forte production de plancton et donc de matière organique en excès, induisant une eutrophisation du milieu. Les pollutions liées aux activités humaines, d'origine agricole ou domestique, viennent accélérer et amplifier ce processus.

M BRANLARD demande s'il y a une visibilité sur les budgets Natura 2000 dans les années futures. M MARSY répond que pour la période 2015-2020, l'Europe continue de soutenir financièrement le dispositif Natura 2000 via le FEADER. Cependant, les budgets sont maintenant négociés région par région auprès des Conseils Régionaux devenus cette année les autorités de gestion locale du FEADER en lieu et place de l'Etat précédemment. De ce fait, en Auvergne la DREAL a obtenu du conseil régional une enveloppe financière prévisionnelle permettant de couvrir convenablement les besoins. Mais cela n'est pas forcément le cas dans toutes les régions (par exemple, en Rhône-Alpes, la ligne budgétaire destinée à Natura 2000 semble très insuffisante).

Mme BONNARD demande si l'animation du site Natura 2000 est confirmée auprès du Conservatoire. M MARSY confirme pour la période 2015-2017.



Mme BONNARD remercie l'animateur du site Natura 2000 pour le travail réalisé. Elle note qu'un site Natura 2000 si grand voit naître beaucoup de projets et fait part au Comité de pilotage de sa perception d'un site où les acteurs échangent et travaillent ensemble pour faire avancer les projets dans le respect des enjeux. M BARIDON remercie les participants pour leur présence et les invite à poursuivre les échanges autour d'un verre de l'amitié.

Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète d'Issoire,



Christine BONNARD